

BIP

Blended Intensive Programs

Programmes intensifs hybrides

Les BIPs : Un nouveau dispositif ERASMUS+

- Prévoyant des mobilités hybrides
- Et une organisation avec 3 partenaires universitaires (a minima)



- A adapter dans le cadre dans le cadre d'AMU



CIVIS CALL 1

Dépôt des projets le 30 mai 2022

Les BIPs AMU : cadrage général

10 BIPs

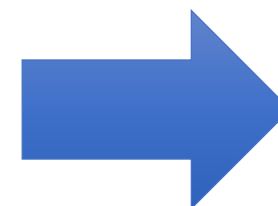
Sélectionnés pour 2022/2023

Par les HUB CIVIS sur les 5 thématiques possibles

Pour une mise en œuvre au 2^{ème} semestre

5 jours de mobilité physique

+ **sans limite** pour les jours de mobilité virtuelle



6 ECTS

Les BIPs AMU : cadrage général

15

participants minimum en mobilité entrante à AMU

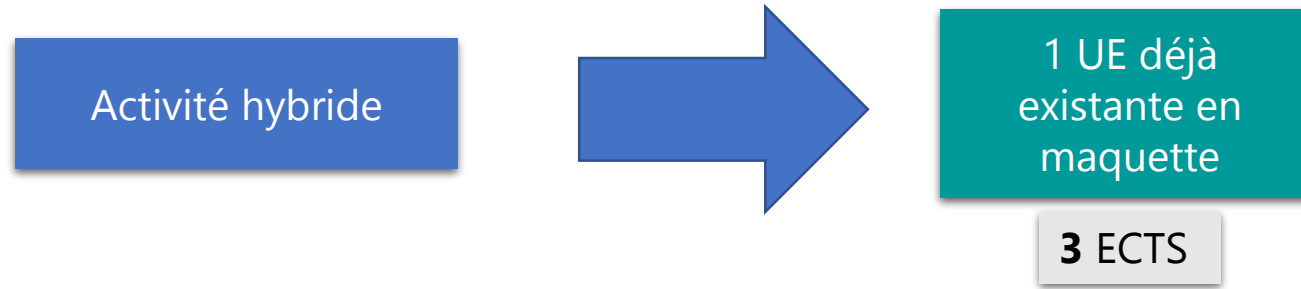
20

participants maximum financés en mobilité entrante à AMU

Sans limite de nombre pour

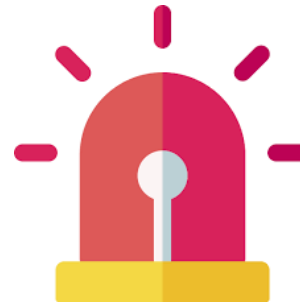
- les participants entrants non financés (le seuil de **60** est cependant conseillé)
- les participants AMU.

Les BIPs AMU : Cadrage interne



2 cohortes :
présentiel
+
distanciel

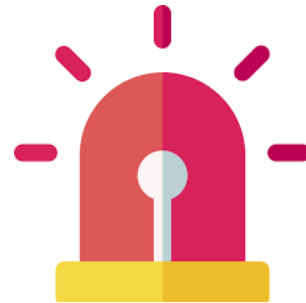
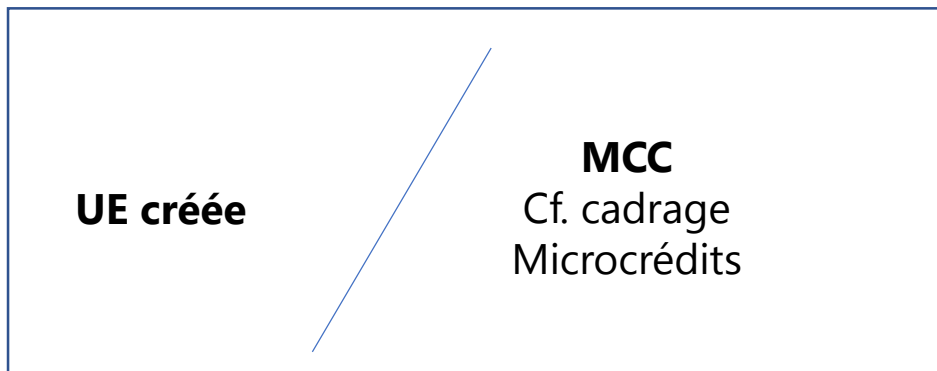
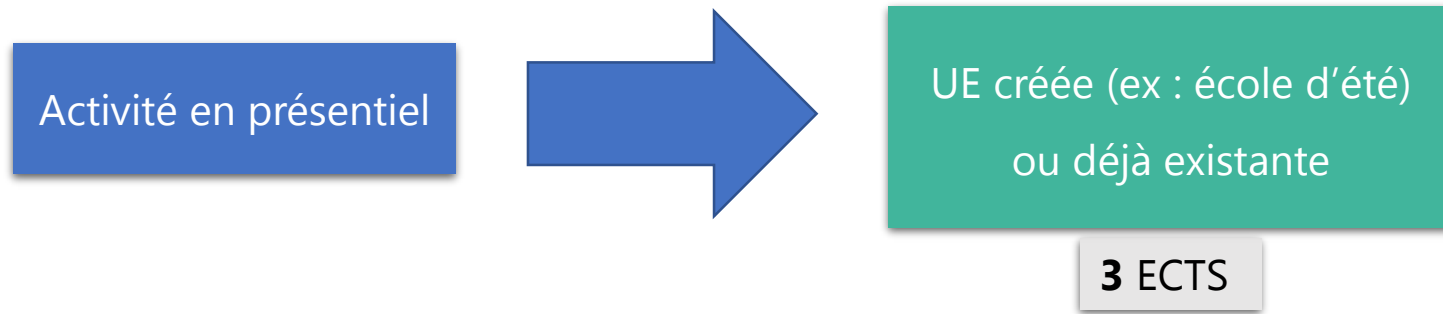
MCC
à adapter pour
égalité de traitement
des **2 cohortes**



Passage en hybride

Label hybride
qualité

Les BIPs AMU : Cadrage interne



Les BIPs AMU : Procédure

① Validation du projet de BIP en conseil de composante

② Dépôt du projet sur la plateforme CIVIS avant la clôture de l'appel à projet

③ Validation par le HUB CIVIS auquel se rattache le projet

④ Passage des MCC en CFVU au plus tard avant fin septembre de l'année universitaire du BIP



Disposition exceptionnelle pour 2022 :

En raison des délais, la validation du conseil de composante peut intervenir après le dépôt et la validation de CIVIS